



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

24^e séance du mardi 24 juin 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Roland Philippoz (soc.) en qualité de membre de la Commission permanente de gestion ;
- ouï la présentation d'un candidat par M. Louis Dana, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne :

à main levée,

Mme Christelle Rigual (soc.), comme membre de la Commission permanente de gestion pour la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq.

Le président



Le secrétaire



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

24^e séance du mardi 24 juin 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2025/06 de la Municipalité, du 6 mars 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 800'000.-, pour le remplacement du terrain de football en matière synthétique du Stade de la Tuilière ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissement sur la rubrique 331 du Service des sports ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service des sports ;
4. de porter en amortissement du crédit demandé sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :



m

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

24^e séance du mardi 24 juin 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2025/07 de la Municipalité, du 6 mars 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer un crédit d'études de CHF 700'000.- dédié à des études comparatives de variantes de rénovation/transformation du stade Pierre-de-Coubertin, dont l'une au moins dans son emprise actuelle ;
- 1bis de charger la commission de projet Métamorphose de suivre les études comparatives de variantes de rénovation/transformation du stade Pierre-de-Coubertin (choix des variantes, programme du stade, critères d'évaluation, résultats, etc.) ;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu sous conclusion n° 1 ci-dessus par le budget de la Direction de la culture et du développement urbain, Secrétariat général, projet Métamorphose ; rubrique 11.331 ;
3. de faire figurer les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous conclusion 1 ci-dessus sous la rubrique 11.390 du budget de la Direction de la culture et du développement urbain, Secrétariat général, projet Métamorphose ;
4. d'approuver la réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Conservation du stade olympique de la Pontaise : de la contrainte à l'opportunité »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

24^e séance du mardi 24 juin 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Sevgi Koyuncu : « *Devoirs Accompagnés – un accompagnement pour toutes et tous* »;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

24^e séance du mardi 24 juin 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Sevgi Koyuncu : « *Pour une éducation inclusive : inscrire l'égalité des chances au programme scolaire* »;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

24^e séance du mardi 24 juin 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Constance VON BRAUN : « Donner c'est valoriser : pour des boîtes d'échange(s) entre voisin.e.s aux Ecopoints» ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

24^e séance du mardi 24 juin 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Olivier MARMY : « Faciliter l'intervention des artisans en leur permettant l'usage des places de livraison » ;
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

24^e séance du mardi 24 juin 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Morin Ariane et crts « Réorganisation de la police municipale - quel bilan pour la sécurité au centre-ville ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité renforce la présence des équipes socio-sanitaires sur le terrain, ainsi que celle de la police de proximité, afin de prévenir les incivilités liées au trafic et à la consommation de stupéfiants dans l'espace public et à l'intérieur des bâtiments »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette sur pied des groupes d'accompagnement dans les quartiers affectés par la consommation de stupéfiants et les incivilités qui y sont liées, composés de représentant-e-s des habitant-e-s et commerçant-e-s, de leurs associations représentatives, de spécialistes des addictions, de la police municipale et des équipes socio-sanitaires »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité respecte les engagements pris le 7 octobre 2024 par le Municipal en charge de la sécurité et assure une présence uniformée jour et nuit dans les proportions promises au centre-ville ainsi que dans les quartiers fortement touchés par le deal et la consommation de produits stupéfiants »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette en place une convention de collaboration entre la police municipale et les intervenants sociaux sur le modèle de ce qui existe dans d'autres villes de suisse, notamment à Berne »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

24^e séance du mardi 24 juin 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mori Patrizia et crts « Chaos à la rue de Genève 85 »;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

les résolutions, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité renforce rapidement et significativement la présence policière à la Rue de Genève, en particulier aux alentours du numéro 85, afin de maintenir la pression sur les auteurs de nuisances et dénoncer systématiquement les comportements punissables »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité publie à brève échéance les constats de l'Observatoire de la sécurité et présente un plan d'action »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :